PREF35 SP-SAINT-MALO-RGT sp-saint-malo-rgt@ille-et-vilaine.gouv.fr via unan-manche.com

16:05 (il y a 33 minutes)

À jean-luc.griffon, appa.cote.emeraude, contact, penhouet_l, galbaret, pontgelard.alain, plouer.portplaisance, contact, gael.lescanff, Sylvain, 1er, Président, AUBRY, MALTRUD, LE, Flo

Mesdames, Messieurs les professionnels et les plaisanciers de la Rance,

Mesdames, Messieurs les utilisateurs du barrage de la Rance,

Dans le cadre de l'entretien et la maintenance des équipements routiers du barrage de la Rance, le Département d'Ille-et-Vilaine a programmé sur la RD 168 le remplacement des gardes corps du pont levant de l'écluse coté bassin.

Ce chantier est planifié sur la période du lundi 1er février 2021 à 12H00 au mercredi 3 février 2021 10H00.

La circulation automobile et piétonne nécessitera un basculement afin de sécuriser la zone de travaux.

Aussi, il y aura un impact sur la navigation avec les conséquences suivantes sur les levées de pont :

- Voici les conséquences d'une interdiction de levée de pont sur cette même période (demande du CD35) : - lundi 1er février : suppression de la possibilité de 4 levées de pont de 12h à 14h et 19h,
- mardi 2 février : suppression de la possibilité de 8 levées de pont de 7h à 14, et de 2 levées de pont incertaines de 15h et 19h,
- mercredi 3 février : suppression de la possibilité de 3 levées de pont de 8h à 10h.

Au regard de ces informations, pourriez vous me préciser, svp, si vous avez des informations complémentaires à porter à notre connaissance afin d'harmoniser et de coordonner les différentes activités eu égard à ce chantier de courte durée ?

Un arrêté préfectoral suivra dès la semaine prochaine concernant les levées de pont.

Je reste à votre écoute pour toute information complémentaire.

Très cordialement

M. COURTAY SGA - Chef du Pôle Cabinet - Sécurité - Relation aux usagers Sous-préfecture de Saint-Malo 02 99 20 22 66